



Compte-Rendu Sommaire du Conseil Municipal du 7 décembre 2020

L'an deux mil vingt, le **7 décembre 2020**,

Les membres du Conseil Municipal de la Commune de **Sainte Gemme la Plaine** (Vendée), dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de **Monsieur Pierre CAREIL**, Maire.

Date de convocation : **3 décembre 2020**

Effectif légal du Conseil Municipal	: 19
Membres en exercice	: 19
Membres présents	: 16 – 17 à partir de la 2 nd e délibération
Membres ayant pris part aux délibérations	: 17 – 18 à partir de la 2 nd e délibération

Étaient présents : Pierre CAREIL, Jean-Philippe GARNIER, Claudie MAUPETIT, Denis DUJARDIN, Myriam MESLEM, Romain GADÉ, Isabelle THOUZEAU, Christine VERONNEAU, Léone BRODU, Jacques BOSSARD (Arrivée à 21h15), Bernadette BOUNAUDET, Alexandre CARPENTIER, Anne-Marie ÉVEILLÉ, Delphine POUPIN Dominique DERLAND, Maryvonne GUILBAUD, Sébastien GUINET et Jacqueline POILVÉ

Avait donné procuration :

Anne-Marie EVEILLÉ à Alexandre CARPENTIER

Étaient absents

François SARTORI

21 heures

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. **Léone BRODU** est désignée pour remplir cette fonction.

Le Conseil Municipal a :

ÉMIT un avis favorable à la Variante A pour le tracé de la déviation de Sainte Gemme la Plaine.

ATTIRÉ l'attention du Conseil Départemental de la Vendée sur l'impact pour les exploitants agricoles locaux et **DEMANDÉ** que leurs intérêts légitimes soient entendus et pris en compte.

ACTÉ la création d'un relais postal commerçant, à compter du 1^{er} février 2021, au Bar/Tabac Le CAP'S place des Halles.

NOMMÉ Madame Christine VERONNEAU comme Conseiller Communal « Lay-Littoral » auprès de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral pour Vendée-Eau.

VALIDÉ la décision modificative n° 01/2020 concernant le Budget de la Caisse des Ecoles.

APPROUVÉ les modalités de l'avenant n° 1 au marché de travaux voiries 2020.

AUTORISÉ Monsieur le Maire à signer cet avenant et tous les actes y afférents.

VALIDÉ la décision modificative n° 2/2020 pour le Budget Principal (Avenant au marché de voiries 2020 – Complément de subvention au Budget Caisse des Écoles – Subvention exceptionnelle aux communes sinistrées des Alpes-Maritimes).

FIXÉ le taux de la Taxe d'Aménagement 2021 à 1% sur l'ensemble du territoire de la Commune de Sainte Gemme la Plaine.

VALIDÉ les autorisations spéciales d'investissement 2021.

AUTORISÉ Monsieur le Maire à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement selon les autorisations indiquées.

VALIDÉ l'aide financière d'un montant de 1 000.00 €uros à destination des communes sinistrées des Alpes-Maritimes.

AUTORISÉ Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et signer tous documents relatifs à cette décision.

FIXÉ le loyer du Cabinet Dentaire LOISEAU-CHAUVEL à 650,00 €uros TTC.

VALIDÉ, pour le mois de novembre 2020, l'annulation totale du loyer de l'institut de Beauté et l'annulation partielle du Bar/Tabac « A Chacun son envie ».

VALIDÉ, pour les mois de décembre 2020 et janvier 2021, l'annulation totale du loyer du Bar/Tabac Le CAP'S.

VALIDÉ la mise en place de l'opération « Commerces en Fêtes », avec un budget affecté d'environ 3 000.00 €uros afin de venir en aide aux commerces locaux.

VALIDÉ les conventions du SyDEV, relative à l'enfouissement des réseaux électriques lié au déploiement de la fibre optique sur la RD 14 (de la Rue de la Mairie à la fin de la rue du Bout de la Ville).

CONFIÉ la mission de maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement de sécurité de la RD14 en entrée d'agglomération à l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée, sous réserve de l'agrément du Conseil d'Administration de la SAPL.

APPROUVÉ la convention de maîtrise d'œuvre.

DONNÉ tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer cette convention.

DIT que les dépenses correspondantes seront engagées sur l'opération 139 – Article 2151.

VALIDÉ la convention d'étude en vue de réaliser un projet de restructuration d'un îlot en centre bourg avec l'EPF de la Vendée et la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral.

MODIFIÉ le tableau des effectifs de la Commune.

SOLLICITÉ l'adhésion de la Commune de Sainte Gemme la Plaine au service de Médecine Préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vendée.

AUTORISÉ Monsieur le Maire à conclure la convention correspondante.

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Principal